

AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL (AFAFE)

**Information des membres de la Commission
Intercommunale d'Aménagement Foncier CIAF N° 7**

Le projet LNSO, un Grand Ouvrage Public

Une Déclaration d'Utilité Publique

« *Lignes nouvelles ferroviaires à grande vitesse Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax* ». La LNSO, un grand ouvrage public linéaire.

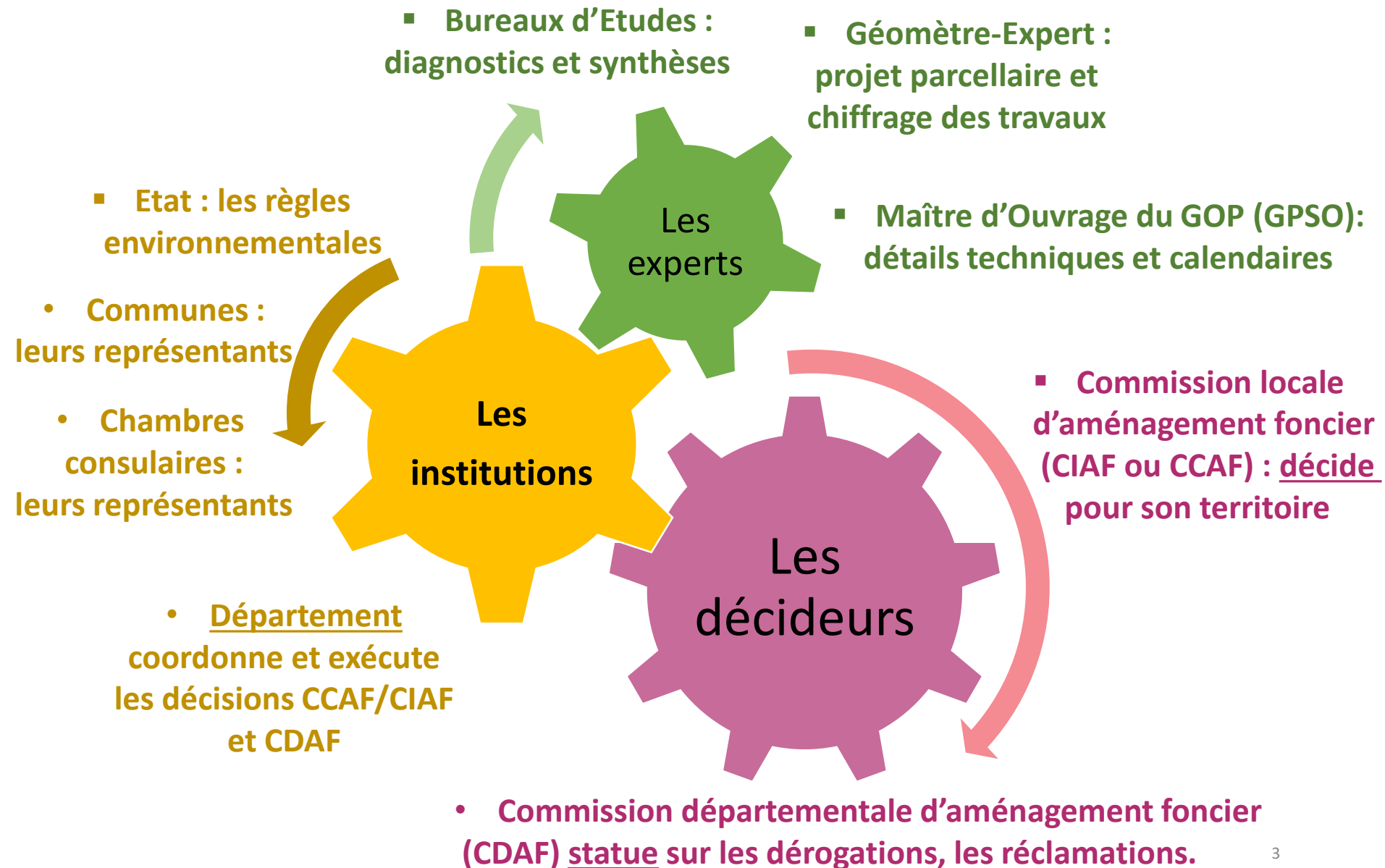
Le Calendrier de GPSO

- ✓ Mi-2027 > le tracé définitif
- ✓ Été 2028 > les travaux de génie civil (terrassements)
- ✓ Ouverture de la ligne en 2032

Des inventaires et piquetages sur le terrain

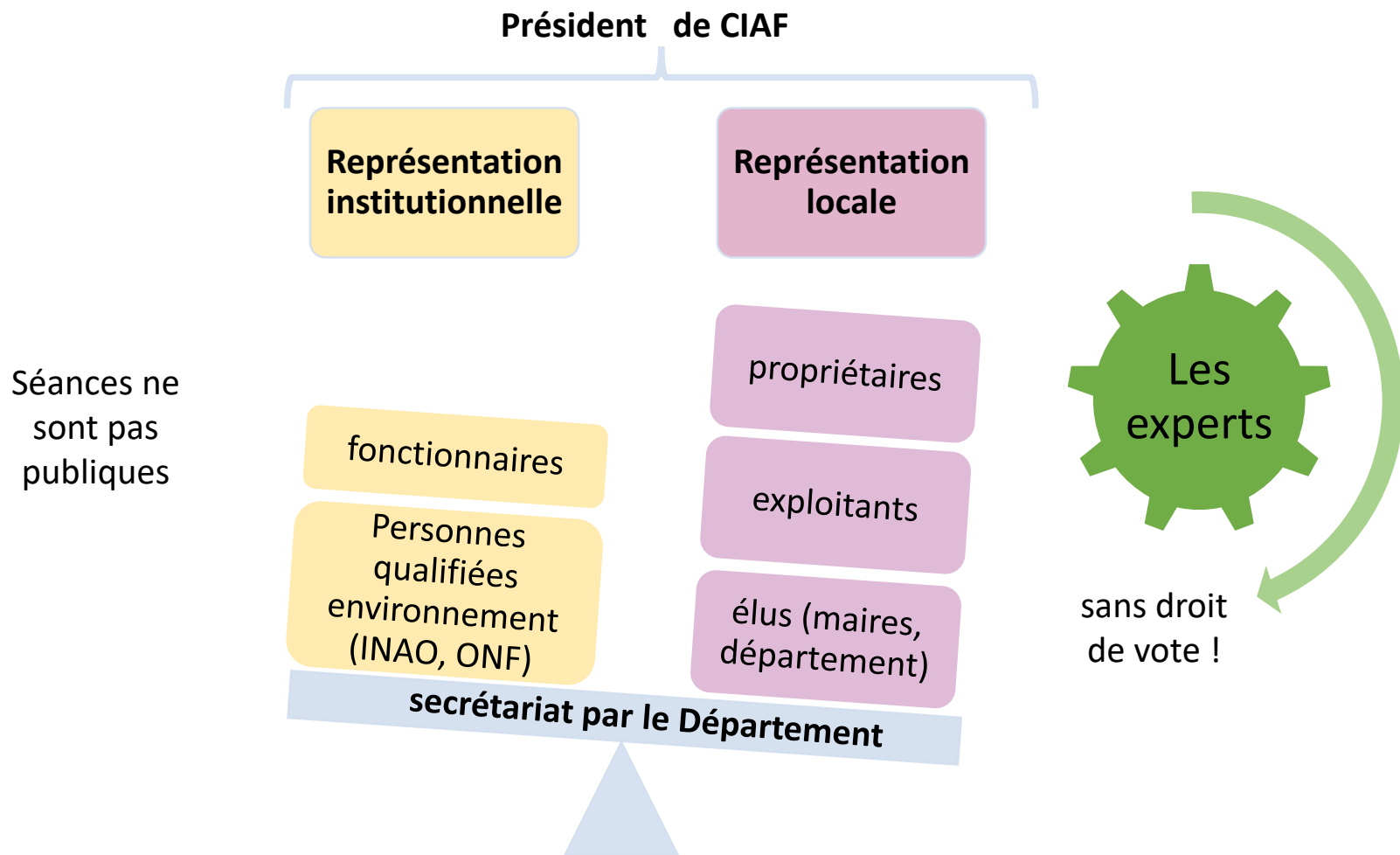
- ✓ les Ecologues
- ✓ Les Géologues, les Géomètres (piquetage des emprises)
- ✓ Les Opérateurs Fonciers (SEGAT)
- ✓ Les Archéologues (occupations temporaires et déboisements/arrachages associés)

Les acteurs de l'AFAFE



Le rôle de la CIAF

- ❑ Autorité administrative indépendante
- ❑ Présidée par un commissaire-enquêteur nommé par le Tribunal Judiciaire
- ❑ Composée majoritairement de propriétaires et exploitants



❑ Fonctionnement de la CCAF/CIAF : importance du QUORUM

➤ mise en place **de sous-commissions de travail thématiques** ouvertes à tous les propriétaires et exploitants.



❑ Mission principale de la CCAF/CIAF : Conduire les opérations d'aménagement foncier

- Définition du périmètre d'aménagement et du mode de réalisation ;
- Proposition des prescriptions environnementales ;
- Détermination du classement parcellaire ;
- Étude des projets d'échanges parcellaires ;
- Autorisation des cessions de petites parcelles ;
- Proposition vis-à-vis de la modification des chemins ruraux ;
- Mettre en œuvre les réclamations justifiées des propriétaires suite à l'enquête publique.



**rôle
décisionnel**

❑ Le rôle du Département :

- mettre en place les commissions locales
- exécuter leurs décisions

☞ La CCAF/CIAF doit allier intérêts particuliers (propriétaires/exploitants) et intérêt général (projets communaux)

Votre CIAF 7

Pré-étude cartographique

Collectivités concernées

- 1 EPCI : CA Agglomération d'Agen
- 6 communes : Brax (67%), Estillac (30%), Le Passage (28%), Roquefort (58%), Sainte-Colombe-en-Bruilhois (74%), Sérignac-sur-Garonne (78%)

Quelques chiffres...

- 3 714 ha de superficie cadastrée, dont 282 ha dans le périmètre impacté
- 106 ha d'emprise LGV, soit 2.9 % du périmètre
- 1 671 propriétaires
- 2217 unités foncières (2 ha taille moyenne)
- 2 230 ha de SAU
- 83 exploitants dont 22 sous emprise LGV
- 9 ha de stock Safer, soit 8% de l'emprise LGV

Le périmètre impacté

- Ensemble des unités foncières intersectées par l'emprise de l'ouvrage

